

Vagabondage linguistique : la norme

Jean-Marie Laurence

Volume 43, numéro 2, 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103851ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103851ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Laurence, J.-M. (1975). Vagabondage linguistique : la norme. *Assurances*, 43(2), 120–128. <https://doi.org/10.7202/1103851ar>

Vagabondage linguistique ¹ la norme

par

JEAN-MARIE LAURENCE

120

Nous avons présenté dans notre dernier article une brève étude sur Chomsky.¹ Nous vous présentons aujourd'hui un complément de cette étude, qui nous servira de préambule à une réflexion sur la *norme*.

On sait qu'il existe, entre autres, deux sortes de grammaires: la grammaire normative et la grammaire descriptive. La grammaire normative, celle que connaissent la plupart des usagers, consiste en une série de règles qui ont pour but d'enseigner à manier la langue consacrée par le bon usage (grammaire pédagogique) ou d'éclairer les usagers dans leurs hésitations (grammaire de référence, de consultation).

Plusieurs linguistes contemporains rejettent ce type de grammaire et ne reconnaissent que la grammaire descriptive. Celle-ci comporte différentes espèces, mais, pour notre propos, on peut la définir comme une énumération et une analyse des phrases constituant un corpus représentatif de la langue.

En somme, la grammaire normative enseigne exclusivement la langue correcte, elle a une valeur prescriptive; tandis que la grammaire descriptive analyse la totalité des faits de langue, corrects ou incorrects, usités dans le langage des locuteurs natifs, c'est-à-dire parlant leur langue maternelle.

Chomsky prétend (ou plutôt prétendait) s'en tenir à la grammaire descriptive, mais une analyse serrée de son système démontre qu'il pratique, consciemment ou non, la grammaire normative.

¹ Numéro de janvier 1975. Nous remercions à nouveau la Société Radio-Canada de nous permettre de faire paraître ici le texte de M. Laurence.

Seulement, pour lui, la norme ne relève pas de l'autorité des écrivains ou des grammairiens théoriciens; elle se fonde sur l'usage des locuteurs natifs.

Voilà pourquoi il a introduit graduellement dans sa théorie le concept de grammaticalité et d'agrammaticalité.

Grammaticalité et Agrammaticalité

Or, en quoi consiste ce concept ? Pour Chomsky, le critère de la grammaticalité repose sur la compétence des locuteurs. Mais qu'est-ce que la compétence, au sens linguistique du terme ? Dans son excellent ouvrage *Introduction à la grammaire générative*, Nicolas Ruwet définit ainsi la compétence: « Tout sujet adulte parlant une langue donnée est, à tout moment, capable d'émettre spontanément ou de percevoir et de comprendre un nombre indéfini de phrases que, pour la plupart, il n'a jamais prononcées ni entendues auparavant. Tout sujet parlant possède donc certaines aptitudes très spéciales, qu'on peut appeler sa compétence linguistique, et qu'il a acquises, dans son enfance, au cours de la brève période d'apprentissage du langage. »

121

Des discussions interminables se sont déroulées sur le concept de grammaticalité de Chomsky. Il nous semble pourtant clair que la grammaticalité, dans l'esprit du linguiste génératiste, n'est autre chose que la conformité des faits de langage étudiés avec la compétence des locuteurs d'une communauté linguistique donnée.

Si l'on prend ce principe au sens absolu, tous les sujets parlants d'une communauté linguistique détiennent l'autorité en matière de correction linguistique. C'est-à-dire que leur compétence (leur usage linguistique) constitue la norme de la langue. Quel admirable thème de grandiloquence pour les politiciens égarés dans la linguistique ! Nous voilà loin des

XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles où prévalaient l'usage noble, les édits des grammairiens logiciens et la langue des grands écrivains. (Voir article précédent.)

Niveaux de langue

122

Comme il est impossible d'ignorer l'existence des niveaux de langue même dans une analyse scientifique du langage, Chomsky se voit forcé d'établir des catégories dans l'échantillonnage des unités de langue qu'il analyse. C'est ainsi qu'il ne peut se contenter de classer les résultats de son analyse sous les deux rubriques *grammaticalité* et *agrammaticalité*, il distingue en outre des degrés d'agrammaticalité, qui demeurent à vrai dire très flous. Parmi ces niveaux d'agrammaticalité, les uns sont d'ordre purement structural, les autres relèvent de la différenciation sociale en classes ou en groupes de types. On voit comment la grammaire générative laisse subsister la notion de norme.

À vrai dire, les génératistes, quand ils distinguent *grammaticalité* et *agrammaticalité* n'entendent pas donner aux énoncés qu'ils groupent sous ces rubriques une valeur prescriptive. Mais il est fort probable que ces énoncés exercent sur le lecteur une influence psychologique très voisine de l'ordre prescriptif . . .

Voici une série d'énoncés, les uns grammaticaux, les autres agrammaticaux à des degrés divers. Nous empruntons ces exemples à Ruwet (o.c.). Les énoncés marqués d'un * sont agrammaticaux.

- 1a) Jean mange une pomme
- * 1b) Pomme un manger Jean
- 2a) Je n'ai rien vu
- * 2b) Je n'ai vu rien
- 3a) Je n'ai vu personne

- * 3b) Je n'ai personne vu
- 4a) Que fait Pierre ?
- * 4b) Quoi Pierre fait-il ?
- 5a) Pierre m'a proposé de venir
- * 5b) Pierre m'a proposé que je vienne
- * 5c) Pierre m'a proposé que Pierre vienne

Il est facile de constater que les exemples agrammaticaux ne le sont pas tous au même degré. L'exemple *1b* est indiscutablement le plus agrammatical. L'exemple *2b* est à peine agrammatical, moins que *3b* semble-t-il. De même *5b* est d'une agrammaticalité douteuse et certainement moins marquée que dans *5c*.

123

Notons en passant quelques observations qui nous semblent importantes du point de vue pédagogique.

1. Les grammaires courantes purement normatives sont loin d'exposer tous les faits de langage d'une langue. Ainsi le cas *5b* (entre mille autres) échappe à la plupart sinon à toutes les grammaires normatives. Voilà pourquoi les grammairiens sentent le besoin d'écrire des ouvrages complémentaires de syntaxe, comme les lexicographes élaborent sans cesse des suppléments aux dictionnaires existants ou des « dictionnaires des mots nouveaux ».

2. Tout cela montre que la langue bouge sans cesse. Ce truisme, que les puristes ne peuvent arriver à comprendre, montre à son tour que certaines « fautes » (et non pas toutes les fautes d'aujourd'hui) peuvent devenir des règles de demain.

Voici une autre série d'exemples :

1. Je n'ai rien vu
2. Je n'ai vu rien
3. J'ai rien vu
4. J'ai vu rien

Dans cette série, le premier exemple seul appartient à la grammaire du style châtié; 2 et 4 sont agrammaticaux; 3 est agrammatical dans la langue soignée mais grammatical dans la langue familière.

On voit que la grammaire générative, d'abord descriptive, ne peut éluder les niveaux de langue ni, par conséquent, la norme.

124

Nécessité de la norme

Car toute langue, voire tout dialecte reconnaît une norme, c'est-à-dire un modèle qui sert de guide aux sujets parlants. Cette constatation, qui allait généralement de soi, est aujourd'hui remise en doute. Les querelles que suscitent la possibilité, la nature, la légitimité et les modalités d'application de la norme accusent fortement l'instabilité de notre époque.

Nous pourrions dissenter indéfiniment sur la nature de la norme, sur la distinction entre la norme, l'usage et le bon usage. On pense bien que les linguistes n'y ont pas manqué d'ailleurs . . . jusqu'à la confusion absolue. À toutes fins utiles, contentons-nous d'affirmer que, la langue étant un moyen de communication, le bon fonctionnement de cet appareil exige un code. Appelons-le *norme*, au sens très large du terme.

On retrouve cette norme même dans les idiomes primitifs et dans les dialectes, parce qu'aucune société, aucun groupe humain ne peut s'en passer pour communiquer. Pas de norme, pas de vie sociale possible. On entend souvent dire, particulièrement à notre époque de liberté autodestructrice: « Au diable la grammaire, au diable les règles du langage, pourvu qu'on se comprenne ». Parfaite contradiction, car il faut bien répéter que l'intercompréhension exige un code, c'est-à-dire une norme, un usage, une convention si larges, si élémentaires et si inconscients soient-ils.

À vrai dire, ceux qui rejettent toute norme ne le font pas lucidement et de bonne foi, ils obéissent, consciemment ou non, à des motifs étrangers à la science, particulièrement à la linguistique.

« On peut former des vœux pour que, comme au Moyen Âge, dans le cadre de l'ancien français, une auto-régulation se produise: ce n'est pas impossible, d'autant plus que l'on a toujours tendance à hypertrophier les dangers que l'on vit — et que l'histoire, avec un peu de recul, ramène à des proportions plus bénignes. Il n'empêche que cette attitude, assez paisible, se heurte à deux difficultés d'ordre essentiellement psychologique actuellement: un goût de la violence, dans tous les domaines, qui atteint la langue comme toutes les autres manifestations du comportement; un refus a priori de toute autorité établie, fût-ce de fraîche date. »

125

(Jean-Pol Caput, *Langue française*, no 16, p. 72)

Principes de la norme

Une fois admise la nécessité absolue de la norme pour assurer le fonctionnement même du langage, indiquons son triple objet matériel: phonétique, syntaxe et lexique. Dans un groupe linguistique, chaque sujet parlant ne peut communiquer avec ses interlocuteurs sans observer les règles du système des sons, de l'arrangement et du sens des mots. Tels sont les principes internes de la norme.

C'est ainsi qu'en français le *r* doit s'opposer au *l*, le *p* au *b*, etc., sous peine d'incompréhension: *peau* s'oppose à *beau*, *roi* s'oppose à *loi*, etc. Mais à l'intérieur du système, des variantes sont possibles pourvu qu'elles restent en deçà de la ligne de démarcation qui empêche la confusion d'un phonème (son) avec un autre. Ces variantes existent en fait et elles sont particulièrement marquées pour le *r* français, en sorte qu'un

phonéticien peut déceler plusieurs réalisations du *r* français selon les régions, voire selon les individus, sans que le *r* perde son identité.

Des variantes sont également possibles et se réalisent en fait dans le système syntaxique comme l'indiquent les deux séries d'exemples que nous avons cités plus haut d'après Ruwet.

126 Quant au lexique, il obéit également à une norme. Comment communiquer efficacement si l'on ne s'entend pas sur le sens des mots ? Mais la norme du lexique est par nature plus souple que celle de la phonétique et de la syntaxe. On le constate facilement de nos jours, alors que la néologie sémantique et morphologique (les innovations de sens et de forme des mots) atteint un rythme et une liberté qui sèment si souvent la confusion. Les grands dictionnaires ne suffisent plus à publier des suppléments, des recueils de *mots nouveaux*, de *mots dans le vent* prennent la relève.

Ainsi se succèdent, dans l'histoire du français, des périodes de purisme gourmé, c'est-à-dire de fixisme, de resserrement excessif de la norme, et des périodes de laxisme qui en menacent l'efficacité. Il faut sans cesse chercher l'équilibre entre les oscillations du mouvement qui entraîne la langue dans son évolution. Vu de haut, ce mouvement oscillatoire semble profiter de ses écarts mêmes, qui rétablissent sa rectitude par des impulsions contraires: action et réaction.

Quoi qu'il en soit, l'affolement actuel du lexique, son débordement créateur montrent qu'on avait bien exagéré l'impuissance lexicale du français. Il s'agit maintenant de maîtriser sa fougue.

Langue et Civilisation

Car le langage est un phénomène humain, une institution,

« un produit de la culture, et non une fonction bilogique », comme l'affirme Edward Sapir dans son ouvrage célèbre sur *Le langage*. Voilà pourquoi les principes internes (système tridimensionnel de la langue: phonétique, syntaxe et lexique) que nous venons d'expliquer ne sont pas les seuls éléments constitutifs de la norme. Il faut y joindre l'idéal esthétique ou socio-culturel.

Les marxistes eux-mêmes ne croient plus à l'égalité *absolue* des classes sociales, même si quelques attardés proclament encore cette utopie. « Radicaux et prud'hommistes, niveleurs et communistes, quand vous aurez tout rasé, tout détruit, le sot en sera-t-il moins bête et le nain moins petit ? »

127

Aussi est-il impossible de supprimer les niveaux de langue dans une société évoluée. Citons l'une des définitions de la norme consignée au *Dictionnaire de linguistique Larousse*: « On appelle norme un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socio-culturel ».

Le brassage social auquel nous assistons actuellement entraîne nécessairement un mélange des niveaux de langue. Le verbe *échanger* « s'emploie sans complément dans le sens d'échanger des vues, des idées au cours d'une rencontre, d'un symposium. » (*Les mots dans le vent*, J.R.) Au lieu d'abuser de ce mot jusqu'à le vider de son sens, il faudrait, nous semble-t-il, le charger de bienveillance, de fraternité humaine. Il faudrait en même temps dépolitiser les « échanges » sur la langue, domestiquer le pédantisme, désamorcer les mots explosifs et meurtriers; rendre au langage la dignité que révérait Valéry: « Honneur des hommes, Saint LANGAGE ».

Les institutions d'enseignement et les « média » font un bel effort pour vulgariser (au sens noble du mot) le sens de

l'esthétique. Il ne faudrait pas oublier que l'esthétique, à un certain niveau de civilisation, est un élément constitutif de la norme linguistique. Les paysans, nos pères, le savaient d'instinct.

Les classes ne devraient pas être des bandes rivales ou ennemies mais des variétés harmonieuses de la plante humaine.

128 Autant que les programmes et les méthodes, il faudrait renouveler la psychologie de l'enseignement.

L'analyse strictement formelle ou fonctionnelle de la langue dont se targuent des pédagogues pseudo-scientifiques dépouille le langage de sa valeur humaine et éducative.

(à suivre)

Time Magazine. Special 1776 issue: Independence.

La déclaration de l'Indépendance est pour nos voisins du Sud une date de la plus haute importance. *Time Magazine* la rappelle un an à l'avance, en lui consacrant une étude qui évoque les événements, les idées et les hommes. Pour les illustrations, la revue a puisé dans les peintures, les gravures et les documents de l'époque. C'est un texte à lire et à garder sur ses rayons, comme un rappel, longtemps après, d'un fait historique de la plus haute importance. De la révolution est sorti un grand pays, qui ne serait sans doute pas celui que l'on connaît si les *colonials* d'alors n'avaient rejeté du continent le régime qui les étouffait après leur avoir été utile.